RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00174
Numéro SIREN : 519 772 487
Nom ou dénomination : LEOLUCIE

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/006744

LEOLUCIE
Société par actions simplifiée
au capital de 4 230 000 euros
Siège social : 1082 chemin des Fanges Domaine Tempier, 83330 LE PLAN DU CASTELLET
519 772 487 RCS Toulon

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 301 309 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	301 309 euros
A la réserve légale	15 065 euros
Solde	286 244 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	282 023 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	568 266 euros
A titre de dividendes Soit 20,80 euros par action	220 000 euros
Le solde	348 266 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 348 266 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 23 juin 2021.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 220 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 :
200 000,00 euros, soit 18,91 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :
220 000,00 euros, soit 20,80 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 220 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 :
220 000,00 euros, soit 20,80 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 220 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 JUIN 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Véronique ROUGEOT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : Société LEOLUCIE S.A.S. Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 1082 CHEMIN DES FANGES 83330 LE PLAN DU CASTELLET Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 51977248700012 Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122020 Net 3	N-1 31122019 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	500	AG	500		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	1 151	AQ	923	228	344
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	17 393	AU	6 661	10 732	10 114
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	6 309 647	CV		6 309 647	6 309 647
	Créances rattachées à des participations	BB	650 542	BC		650 542	364 000
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	6 979 233	BK	8 084	6 971 149	6 684 105
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	21 752	BY		21 752	4 828
	Autres créances (3)	BZ	1 684 673	CA		1 684 673	1 819 167
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	792 466	CG		792 466	626 744
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	200	CI		200	42
	TOTAL (III)	CJ	2 499 091	CK		2 499 091	2 450 781
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 478 323	IA	8 084	9 470 239	9 134 885

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 650 542 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* | Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

Dossier N° 630023 en Euros.

SECOV SAS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société LEOLUCIE S.A.S. — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 230 000)	DA	4 230 000	4 230 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	183 973	170 167
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	282 024	271 291
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	301 309	244 538
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 997 306	4 915 997
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		31 419
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		31 419
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 605 241	1 662 341
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 289 667	2 271 429
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	198 199	1 007
	Dettes fiscales et sociales	DY	76 688	249 047
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	303 138	3 646
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	4 472 933	4 187 470
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 470 239	9 134 885

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 170 631	2 705 470
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E-SD 2021

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : Société LEOLUCIE S.A.S.			Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/01/2020	et clos le : 31/12/2020	Durée en nombre de mois	1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	3
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	283 794
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	283 794
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	2 723
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	2 728
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	241 196
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 752
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	243 948
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	42 574
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	42 574

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	283 794	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2020		GZ	31/12/2020
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

Cegid Quadra

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Grant Thornton
SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Paris
RCS Paris B 632 013 843
Bureau de la Seyne sur Mer
183 Avenue de Rome ZA Les Playes
Jean Monnet Sud
83507 LA SEYNE SUR MER Cedex

SAS LEOLUCIE
Domaine TEMPIER
83 330 LE PLAN DU CASTELLET

Exercice clos le 31/12/2020

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

SAS LEOLUCIE
Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LEOLUCIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes

annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société[2] à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Seyne sur Mer, le 8 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre Français de Grant Thornton International

Stéphane MARELLO
Associé

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	500	500				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	1 151	923	228	344	116-	33.77-
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	17 393	6 661	10 732	10 114	618	6.11
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	6 309 647		6 309 647	6 309 647		
	Créances rattachées à des participations	650 542		650 542	364 000	286 542	78.72
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	6 979 233	8 084	6 971 149	6 684 105	287 044	4.29
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	21 752		21 752	4 828	16 925	350.58
	Autres créances	1 684 673		1 684 673	1 819 167	134 494-	7.39-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	792 466		792 466	626 744	165 721	26.44
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	200		200	42	158	374.25
	Total III	2 499 091		2 499 091	2 450 781	48 310	1.97
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 478 323	8 084	9 470 239	9 134 885	335 354	3.67

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 650 542
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 4 230 000)	4 230 000	4 230 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles	183 973	170 167	13 806	8.11
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	282 024	271 291	10 732	3.96
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	301 309	244 538	56 771	23.22
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	4 997 306	4 915 997	81 309	1.65
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques		31 419	31 419-	100.00-
	Provisions pour charges				
	Total III		31 419	31 419-	100.00-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 605 214	1 662 308	57 094-	3.43-
	Concours bancaires courants	28	33	5-	16.62-
	Emprunts et dettes financières diverses	2 289 667	2 271 429	18 238	0.80
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	198 199	1 007	197 192	NS
	Dettes fiscales et sociales	76 688	249 047	172 359-	69.21-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	303 138	3 646	299 492	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	4 472 933	4 187 470	285 464	6.82
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	9 470 239	9 134 885	335 354	3.67
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	3 067 093	2 705 470		

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

Société LEOLUCIE S.A.S.

1082 CHEMIN DES FANGES
DOMAINE TEMPIER
83330 LE PLAN DU CASTELLET

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

SECOV SAS
106 CHEMIN DES PLATRIERES
BP 9
83330 LE BEAUSSET

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	500		
Installations générales agencements aménagements des constructions	1 151		
Installations générales agencements aménagements divers	12 813		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 924		2 656
TOTAL	15 888		2 656
Autres participations	6 673 647		
TOTAL	6 673 647		
TOTAL GENERAL	6 690 035		2 656

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			500	500
Installations générales agencements aménagements constr.			1 151	1 151
Installations générales agencements aménagements divers			12 813	12 813
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 580	4 580
TOTAL			18 544	18 544
Autres participations			6 673 647	6 973 832
TOTAL			6 673 647	6 973 832
TOTAL GENERAL			6 692 691	6 992 876

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	500			500
Installations générales agencements aménagements constr.	807	116		923
Installations générales agencements aménagements divers	4 139	1 515		5 654
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	484	523		1 007
TOTAL	5 430	2 154		7 584
TOTAL GENERAL	5 930	2 154		8 084

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	116				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 515				
Matériel de bureau informatique mobilier	523				
TOTAL	2 154				
TOTAL GENERAL	2 154				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Grant Thornton
Certifié conforme
commissaire aux comptes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	650 542	650 542	
Autres créances clients	21 752	21 752	
Taxe sur la valeur ajoutée	79 916	79 916	
Groupe et associés	1 604 756	1 604 756	
Charges constatées d'avance	200	200	
TOTAL	2 357 167	2 357 167	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	17 650	17 650		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 484 053	181 751	624 063	678 239
Fournisseurs et comptes rattachés	198 199	198 199		
Personnel et comptes rattachés	31 759	31 759		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 194	27 194		
Autres impôts taxes et assimilés	17 735	17 735		
Groupe et associés	2 289 667	2 289 667		
Autres dettes	303 138	303 138		
TOTAL	4 369 395	3 067 093	624 063	678 239
Emprunts remboursés en cours d'exercice	178 245			

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	10 575.0000	400			400

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 650
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	194 701
Dettes fiscales et sociales	60 699
Autres dettes	452
Total	273 501

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art 831-2 et Art 832-13)

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5729 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :